



COMITÉ RÉGIONAL AÉRONAUTIQUE POITOU-CHARENTES

Aérodrome de JONZAC – NEULLES

17500 – JONZAC

Site internet : <http://aero-cra20.info>

Courriel : contact@aero-cra20.info

COMPTE-RENDU DE LA REUNION ASSURANCES DU SAMEDI 19décembre 2009 à ROYAN

Présents : AC Saintes - M. Bertrand Moreau - président

AC Chalais - M. Laurent Lavigne - président et M. Alain Gourrinat

AC St Jean - M. Gabriel Daubé - trésorier

AC Niort - M. Pierre Gacon - délégué par le président

AC Oléron - M. Alain Labussière - président

AC Jonzac - M. Yann Laroche-Joubert - président

AC Pons - M. Claude Abadie - président et M. Jean-Louis Chelle

AC Rochefort - M. Olivier Balay - président

AC Cognac - M. Jacques Guilbeau - président et M. Pierre Laborde - président VM

AC Royan - Mme Françoise Lugan - présidente

Représentés : AC Angoulême

AC La Rochelle

AC Thouars

AC Deux Sèvres

AC Poitou

M. Jean-Louis Chelle, assureur à la retraite, était présent à la demande de M. Abadie. Il a commencé par nous expliquer les différences assurances qui sont souhaitables dans un aéroclub.

Il faut être assuré en responsabilité civile aéroclub, (la responsabilité civile association ne convient pas). Il faut aussi avoir une responsabilité civile dirigeant pour couvrir le président dans le cas où un membre du club se retourne contre lui. Souvent les clubs ont une protection juridique, qui elle n'est pas indispensable. Il faut ensuite une assurance pour les locaux (hangars, matériels et bureaux). Quand l'AC est gestionnaire du terrain ou de la pompe, il faut une responsabilité civile supplémentaire.

Ensuite, et bien sûr, il faut une assurance pour les avions : responsabilité civile et casse. En ce qui concerne la responsabilité civile, elle est limitée quand on n'est pas en cas de faute lourde, Mais en avion, on est toujours en faute lourde quand il y a un accident grave. En ce qui concerne la casse, deux possibilités existent : le bonus ou la participation aux bénéfices. Les deux systèmes offrent des intérêts. La franchise qui est demandée par toutes les compagnies est négociable. La tacite reconduction des contrats offre une tranquillité certaine. La solution qui permettrait de diminuer le coût des assurances serait de négocier en même temps l'assurance des locaux et des avions auprès de la même compagnie.

Il existe deux façons de s'assurer : par le biais d'un agent d'assurance (qui représente une compagnie) ou par celui d'un courtier (qui, lui, représente le club et cherche la meilleure compagnie).

Après discussion, où il est dit que le regroupement des flottes des différents aéroclubs chez un même assureur permettrait certainement d'effectuer des économies substantielles, M. Jean-Louis Chelle se propose d'étudier nos contrats (ainsi que ceux qui nous sont proposés par la FFA) de façon à voir s'il n'y a pas des doublons dans nos assurances (multiples RC par exemple). De plus, il serait à la disposition des clubs qui le souhaitent pour examiner nos locaux (dimensions, fermetures, etc.) et nos flottes pour pouvoir renégocier pour nous nos contrats auprès d'un assureur.

Donc, pour tous les clubs qui sont intéressés (j'ai déjà transmis les informations qui étaient en ma possession et qui seront à compléter), il faudrait transmettre rapidement à Jean-Louis Chelle un exemplaire de vos contrats d'assurance (flotte et locaux) par mail ou par courrier, sachant qu'il compte débiter sa tournée des aéroclubs à partir de mi-janvier. Ses coordonnées sont les suivantes :

jeanlouischelle@orange.fr

Ou

M. Jean-Louis Chelle

8 rue Auguste Bautails

33000 Bordeaux

Pour toute demande de précision, merci de vous adresser à lui directement.

Lorsque son étude sera terminée, il nous fera part des résultats et nous pourrons, si nous le souhaitons, prendre les mesures nécessaires.